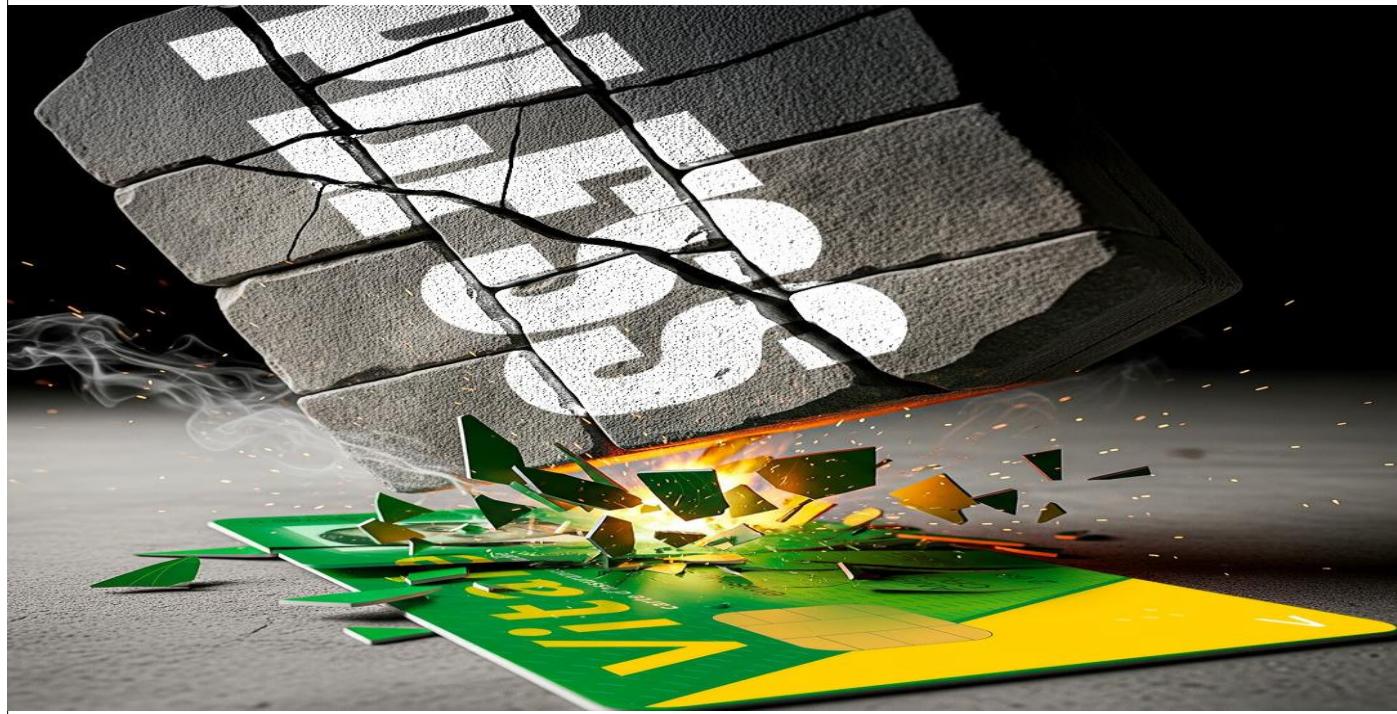


# ESCOQUERIE SUR LES RETRAITES ET VRAI PLAN D'AUSTÉRITÉ CONTRE LES TRAVAILLEURS, LES RETRAITÉS ET LES PLUS PRÉCAIRES !



Alors que le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026** (PLFSS) d'une grande violence sociale venait d'être adopté en Conseil des ministres, Sébastien Lecornu s'est empressé de tenter de sauver la Macronie en multipliant les annonces trompeuses sur la réforme des retraites de 2023. Ces annonces ne sont qu'un leurre et une duperie.

- D'une part, il ne s'agit pas d'une suspension, mais bien d'un simple report jusqu'en 2027, avec une reprise programmée dès 2028.
- D'autre part, cette suspension temporaire est conditionnée à la mise en place, selon S.Lecornu, « *d'un système de retraite à point massivement rejeté en 2019 et de la capitalisation* ». Un nouveau conclave, baptisé « conférence sur les retraites », est déjà annoncé. Le nouveau Premier ministre veut aller vite, pour traduire cette proposition dans la loi avant 2027. Avec un système à points ou à cotisations définies, c'est le recul de l'âge de départ bien au-delà de 64 ans et la baisse automatique du niveau des pensions qui se profilent.

Cette escroquerie sur la réforme des retraites permet au gouvernement de faire passer en catimini un PLFSS 2026 qui attaque frontalement les travailleurs, les retraités et les plus précaires.

S.Lecornu l'a d'ailleurs annoncé : ce budget doit « *marquer la fin d'un monde* » — en clair, la fin de notre modèle social, celui de la Sécurité sociale et des conquêtes des travailleurs.



# Une liste de régressions sociales sans précédent :

## Des mesures qui frappent de plein fouet les salariés malades ou accidentés :

- Limitation des arrêts maladie à 15 jours, avec obligation de consulter à nouveau le médecin pour toute prolongation.
- Restriction des arrêts longue durée (au-delà de 6 mois), sauf « situations aiguës » : une mesure qui exclura des milliers de malades, notamment atteints de troubles musculo-squelettiques.
- Limitation à 4 ans des arrêts pour accident du travail ou maladie professionnelle, alors qu'il n'existe aujourd'hui aucune limite.
- Suppression de l'avis du médecin du travail pour la reprise après un congé maternité.
- Renforcement des contrôles patronaux sur les arrêts maladie, y compris par les médecins de l'employeur !
- Et déjà un jour de carence et un salaire à 90% pour les agents de la fonction publique en maladie ordinaire.

## Des mesures qui augmentent la participation financière des patients :

- La création d'une participation forfaitaire sur les consultations des chirurgiens-dentistes, calquée sur celle des généralistes.
- Doublement de la franchise sur les dispositifs médicaux (lunettes, prothèses, pacemakers, pansements...) et les médicaments.
- Doublement des franchises médicales sur les consultations et les transports de patients.

En somme, quand Lecornu fait du Bayrou à l'identique !!!

Type	Franchises médicales et participations forfaitaires	Plafond journalier
Médicaments	2 euros	
Dispositifs médicaux	2 euros	
Consultations paramédicales (kinés, infirmiers)	2 euros	8 euros
Consultations médicales	4 euros	
Examens de radiologie et analyses de biologie médicale	4 euros	
Consultations dentaires	?	
Transports sanitaires	8 euros	16 euros

Source: Gouvernement

## Des attaques directes contre les retraités et les plus précaires :

- Sous-indexation des pensions de 0,4 point par rapport à l'inflation jusqu'en 2030, entraînant une baisse mécanique du pouvoir d'achat des retraités.
- Cumul emploi-retraite "simplifié", en réalité pour obliger les retraités à retravailler afin de compenser la baisse de leurs pensions.
- Suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions : une double peine !
- Année blanche pour plusieurs prestations sociales (invalidité, allocations familiales, etc.).
- Réduction des droits des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, avec la mise en place d'un principe de subsidiarité entre l'APA, la PCH et les indemnisations d'assurance. En clair, l'État dédouble les aides et fait des économies sur le dos des personnes les plus fragiles.
- Fiscalisation des indemnités journalières des personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) et durcissement des critères d'accès à ces ALD pour réduire le nombre de bénéficiaires.

**On se battra jusqu'au bout pour défendre notre bien commun,  
la sécurité sociale !**

**On ne laissera pas la carte bleue remplacer la carte vitale !**

# Une accélération de la mort programmée de notre système de santé :

Avec un ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) limité à +1,6 %, bien en dessous des +3,4 % de l'an dernier, ce budget est dramatiquement insuffisant.

Les conséquences seront catastrophiques pour un système de santé déjà à l'agonie, où des patients meurent aux urgences faute de moyens.

Le PLFSS conditionne en plus les financements des hôpitaux à des indicateurs de performance et d'efficience, renforçant une logique de rentabilité au détriment des soins.

Enfin, il prévoit de réviser le financement des EHPAD et des services d'aide à domicile pour ouvrir davantage la porte au secteur privé lucratif, en dépit des nombreux scandales déjà révélés dans ce domaine.



## Un projet de société au service du capital et du marché

Ce gouvernement n'a plus de limite dans la destruction de notre Sécurité sociale et de notre système de santé public.

Il veut livrer nos droits fondamentaux au marché assurantiel.

Demain, se soigner, avoir un logement ou partir à la retraite deviendra un luxe réservé à ceux qui auront les moyens.

Naissance	Âge légal	Durée de cotisation	Si on ne change rien		Si on décale la réforme (annonce Lecornu)		Si on bloque la réforme		Année
			Âge légal	Durée de cotisation	Âge légal	Durée de cotisation	Âge légal	Durée de cotisation	
1964	63 ans	171 Trimestres	62 ans et 9 mois	170 Trimestres	62 ans et 9 mois	170 Trimestres	62 ans et 9 mois	170 Trimestres	2027
1965	63 ans et 3 mois	172 T	63 ans	171 T	62 ans et 9 mois	170 T	62 ans et 9 mois	170 T	2028
1966	63 ans et 6 mois	172 T	63 ans et 3 mois	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	62 ans et 9 mois	170 T	2029
1967	63 ans et 9 mois	172 T	63 ans et 6 mois	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	62 ans et 9 mois	170 T	2030
1968	64 ans	172 T	63 ans et 9 mois	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	62 ans et 9 mois	170 T	2031
1969	64 ans	172 T	64 ans	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	62 ans et 9 mois	170 T	2032

Né-es en 1970 ou après ? C'est toujours 64 ans.

Premier pas vers le retour à 60 ans !

## La suspension de la réforme des retraites n'est qu'une boule à facette pour faire passer la partie immergée de l'iceberg ! Ce PLFSS ne peut pas passer en l'état !!!

# Il y a 80 ans, notre pays, en ruine, a bâti la Sécurité Sociale. Aujourd'hui, notre pays, 7ème puissance du monde, a les moyens de sauver et de renforcer ce bien commun.

Le message est clair : **nous n'acceptons pas les souffrances, les morts évitables, les suicides** de nos collègues dues à des politiques publiques qui refusent de remettre en cause un ordre établi et qui accaparent les richesses au profit des grands groupes lucratifs.

Aujourd'hui, 92% des établissements déclarent des difficultés de recrutement médical. Pour le seul secteur de la santé, ce ne sont pas moins de 180 000 postes qui sont à pourvoir selon l'étude de la Dares au premier trimestre 2025. **Notre secteur subit une crise de l'emploi qui met en danger la santé aussi bien des personnels que des usagers** et qui sert d'argument aux fermetures de lits d'hôpitaux, de structures sociales et médico-sociales publiques et dans le secteur non-lucratif participant au service public.

En 20 ans, nous sommes passés de 460 000 à 385 000 lits, soit une baisse de 16 %. Dans le même temps, la population française a vieilli et augmenté de sept millions. À cela, s'ajoutent une pénurie de médecins généralistes et spécialistes, ainsi que des services d'urgences saturés, contraints de filtrer les patients.

**La mise en danger des patients et des personnels doit cesser.** Alors, malgré la précarité grandissante, malgré la répression et l'autoritarisme des directions,

## Les attaques à combattre :

- Le jour de carence et la maladie rémunérée à 90%
- Les fermetures et suspensions de lits / de places
- Le gel des salaires des fonctionnaires (et oui on est payé par la sécurité sociale !!!)
- Le gel des prestations sociales (Allocations Adultes Handicapés, logement, familiales...)
- La désindexation des pensions en 2026, 2027...
- La suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique
- Le doublement des franchises médicales
- Le plan d'économie de 7 milliards pour la Sécu avec des conséquences pour les patients et les professionnels. Pour les établissements de la fonction publique hospitalière, c'est 1,1 milliards d'euros en moins pour 2026, soit l'équivalent de 20 000 postes d'infirmiers !

**NOUS EXIGEONS** la création d'un grand service public de la santé et de l'action sociale et l'arrêt immédiat de la marchandisation de nos secteurs. Nous exigeons un plan d'urgence, pluriannuel de formations et d'embauches. Un 100% Sécu !

**NOUS EXIGEONS** 100 000 emplois hospitaliers, 200 000 emplois dans le social et le médico-social, l'ouverture de place en IFAS, IFSI, en faculté de médecine, la création d'une filière de gériatrie spécifique, le maintien et le développement d'une psychiatrie de secteur, le maintien et le développement d'une protection de l'enfance capable de protéger réellement les enfants et les adolescents en danger.

**NOUS EXIGEONS** la revalorisation de nos salaires, la reconnaissance de la pénibilité et l'abrogation de la retraite à 64 ans pour une retraite à 60 ans maxi avec 37,5 annuités.

la détermination des personnels est là car, face aux attaques du gouvernement et du patronat, la lutte des personnels est concrètement la seule solution pour faire entendre nos revendications. Le problème fondamental auquel les établissements sont confrontés n'est pas l'absence de normes ou de ratios en personnel mais faiblesse des budgets consacrés aux formations, aux effectifs, à la valorisation de notre travail. Pour maintenir l'existant, **il faudrait une augmentation du PLFSS entre 7 % et 10 %.**

Nous ne laisserons pas passer un Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui, non seulement ne répond ni aux urgences ni aux enjeux actuels, mais qui agraverait encore la situation.

